



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Dossier de presse
Paris, le 07/04/21*

Mise en service de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger



Attendue de longue date, la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger sera mise en service le 9 avril dans le sens Paris > province et le 16 avril dans le sens province > Paris¹. Les usagers du réseau routier pourront alors circuler sur une infrastructure neuve qui facilitera et optimisera leurs conditions de déplacement au quotidien. Grâce à la mise en service de la déviation, les habitants de Boissy-Saint-Léger bénéficieront par ailleurs d'un cadre de vie apaisé aux abords de l'avenue du Général Leclerc (ancienne RN19) qui sera par la suite requalifiée.

7 années de travaux auront été nécessaires pour concrétiser cette opération d'envergure. Cette opération est caractérisée par des aménagements de qualité avec notamment la création d'un tunnel de 770 mètres de long pour faciliter l'insertion de l'infrastructure dans son environnement. Une partie de la déviation est également réalisée en tranchée pour tenir compte des contraintes topographiques et permettre *in fine* de limiter son impact visuel.

¹ Sous réserve des conditions météorologique favorables pour les travaux de marquage au sol

La déviation de la RN19, c'est aussi la mise en place de murs anti-bruit à proximité des secteurs habités et la création prochaine d'aménagements paysagers au-dessus du tunnel pour améliorer le cadre de vie des boisséens.

Les objectifs de la déviation

Au niveau régional :

- Renforcement de la liaison entre l'A86 et la Francilienne via la RN406
- Optimisation des déplacements sur la RN19, axe structurant du territoire



Au niveau local :

- Amélioration de la sécurité pour les usagers
- Réduction des nuisances liées au trafic, notamment en centre-ville de Boissy-Saint-Léger
- Diminution de la congestion pour les usagers de la RN19 en traversée de Boissy-Saint-Léger
- Amélioration de la desserte en transports en commun de la gare RER de Boissy-Saint-Léger pour les lignes d'autocars desservant le plateau briard



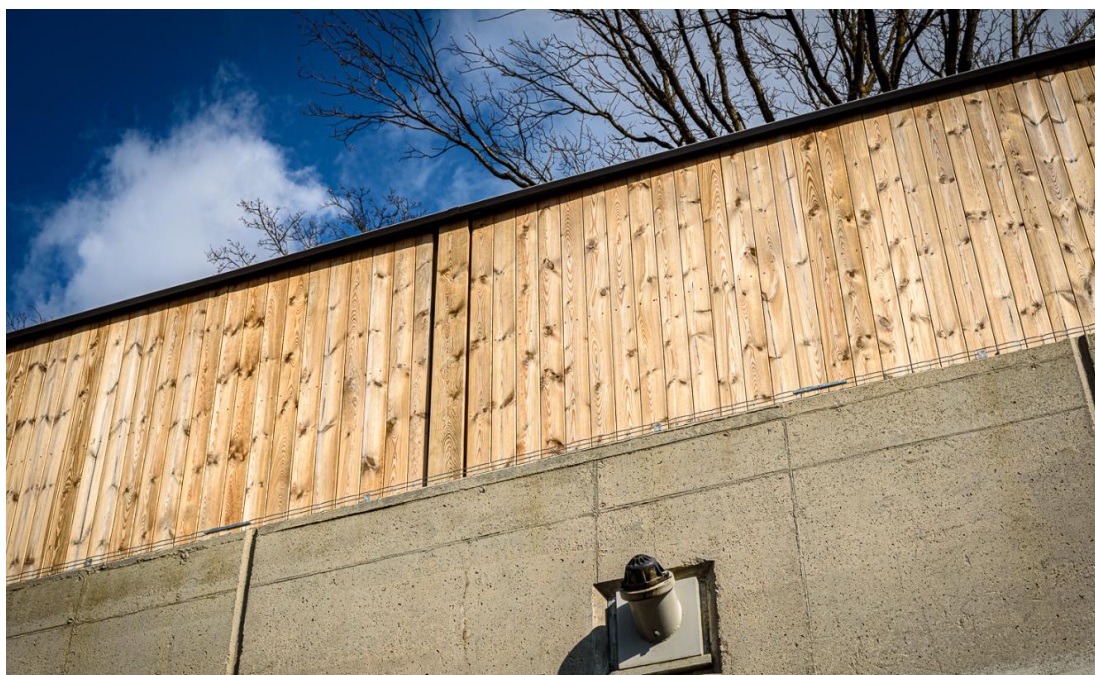
Une opération d'envergure au service des déplacements et du cadre de vie des habitants

Axe majeur au Sud-Est de Paris, la RN19 permet la liaison entre l'A86 et la Francilienne par la RN406. Au total, la RN19 supporte un trafic de plus de 40 000 véhicules par jour, dont de nombreux poids lourds.

La mise en service de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger permet de fluidifier le trafic et d'optimiser les déplacements. C'est aussi le moyen d'apaiser la circulation à Boissy-Saint-Léger en reportant en dehors du centre-ville le trafic de transit qui empruntait initialement l'avenue du Général Leclerc (ancienne RN19).



Trafic sur l'ancienne RN19 en traversée de Boissy-Saint-Léger



Ecrans antibruit construits dans le cadre du projet de déviation

Un tunnel conçu pour votre sécurité



Le tunnel de la RN19 à Boissy-Saint-Léger est le 25ème de plus de 300 mètres géré par la DiRIF. Il répond aux normes de sécurité renforcées imposées depuis l'accident du tunnel du Mont Blanc. La surveillance du tunnel y est assurée 24h/24 et 7j/7 par le Poste de Contrôle Tunnels et Trafic Est, un service dédié à la sécurité dans les tunnels et à la gestion du trafic.

De très nombreux équipements sont déployés dans le tunnel pour assurer la sécurité des usagers :

- Des équipements de détection (caméras, capteurs atmosphériques) pour identifier et caractériser en temps réel de potentiels incidents
- Des équipements de ventilation pour évacuer les fumées en cas d'incendie
- Des équipements d'intervention avec la mise en place de barrières automatiques pour fermer les accès au tunnel en cas de problème
- Des équipements d'auto-évacuation avec des issues de secours dotées d'un éclairage et d'une sonorisation spécifiques pour guider les usagers



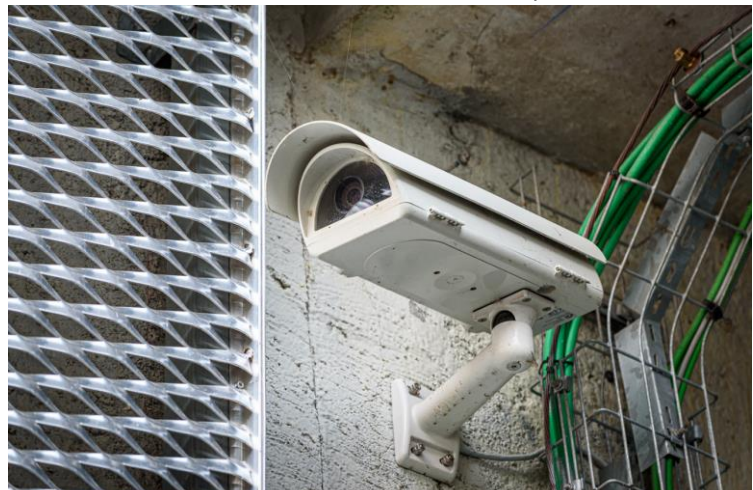
Issue de secours



Accélérateurs pour la ventilation



Equipements d'intervention



Caméras de détections des incidents

Un projet partenarial

La RN19 fait partie du réseau routier national. À ce titre, l'Etat est maître d'ouvrage du projet par l'intermédiaire de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) et de sa Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) qui dépendent du Ministère de la Transition Ecologique.

Projet structurant pour le territoire, le financement de l'opération a été assuré à parts égales par l'Etat et la Région Île-de-France. L'ensemble des collectivités concernées par le projet a été concerté depuis les études menées en amont jusqu'aux phases de chantier pour renforcer la dynamique partenariale du projet avec le territoire.

 **180 millions**
d'euros

 **50%** 
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **50%**  Région
Île-de-France

A travers une politique globale d'amélioration et d'optimisation de la route, l'Etat et la Région Île-de-France cofinancent, au titre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, d'autres opérations routières telles que l'aménagement du Pont de Nogent pour résoudre le plus grand bouchon d'Europe (94), l'élargissement de la Francilienne entre l'A4 et la RN4 ou encore le contournement de Roissy (77) par l'est.

La déviation de la RN19 en bref :

- Des déplacements optimisés et plus fluides sur le réseau routier local et national
- Une plus grande sécurité pour les usagers
- Un cadre de vie apaisé pour les boisséens

Pour en savoir plus :

Site internet de la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) :

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Placée sous l'autorité du préfet d'Île-de-France, préfet de Paris, la direction des routes (DiRIF) de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), service déconcentré du Ministère de la Transition écologique, assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation des autoroutes non concédées et des routes nationales d'Île-de-France.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
[@Prefet75 IDF](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)

Région Île-de-France

servicepresse@iledefrance.fr / tél : 01 53 85 78 15 – www.iledefrance.fr